

# 38<sup>ème</sup> Cross de Chapet 2020

## Règlement.



### Préliminaire

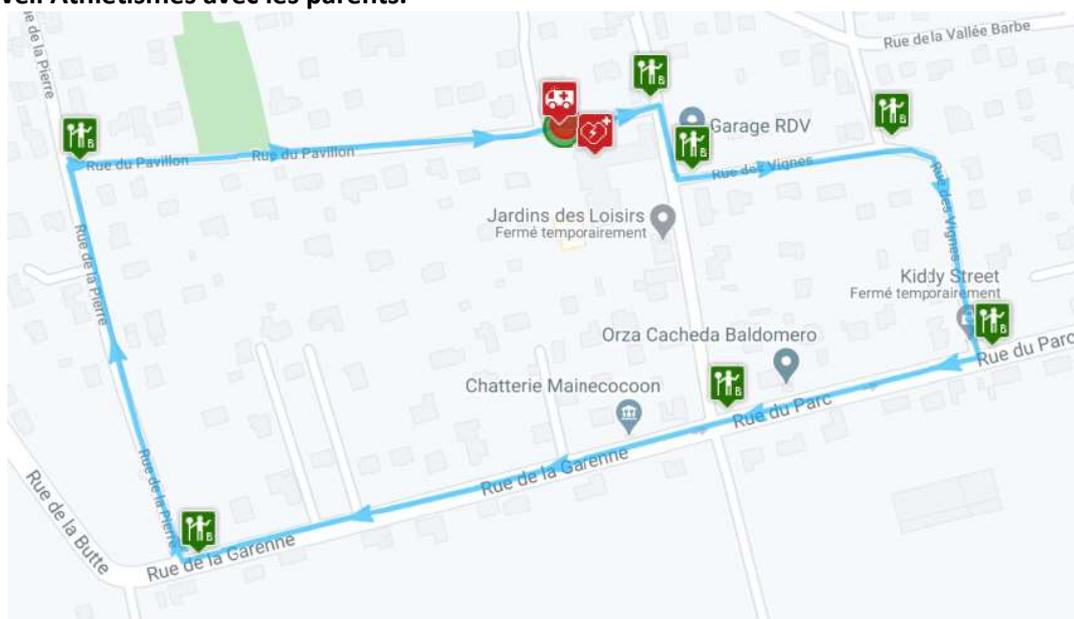
La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### 1 – Lieu, date et nature de la compétition

La compétition se déroulera le **dimanche 11 octobre 2020** et sera constituée de 4 courses majoritairement sur route.

#### Course A de 1,3 km et parcours de l'animation pour l'Eveil Athlétique

Trajet de la course : **Départ rue du Pavillon en face du foyer rural à 9H30, départ des poussins puis des Eveil Athlétiques avec les parents.**



Dénivelé de la course :



#### Course B de 2,6 km

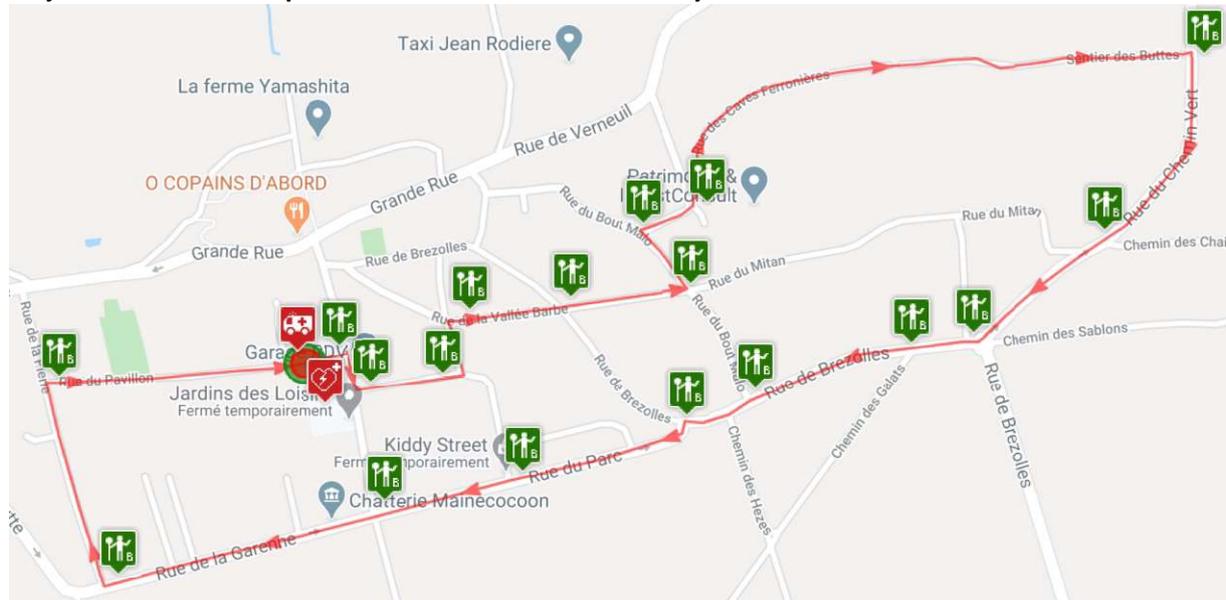
Le trajet de la course est le même que celui de la course A mais réalisé **deux fois**.

Le dénivelé est le même que celui de la course A

Le départ est également **rue du Pavillon en face du foyer rural à 9H30**

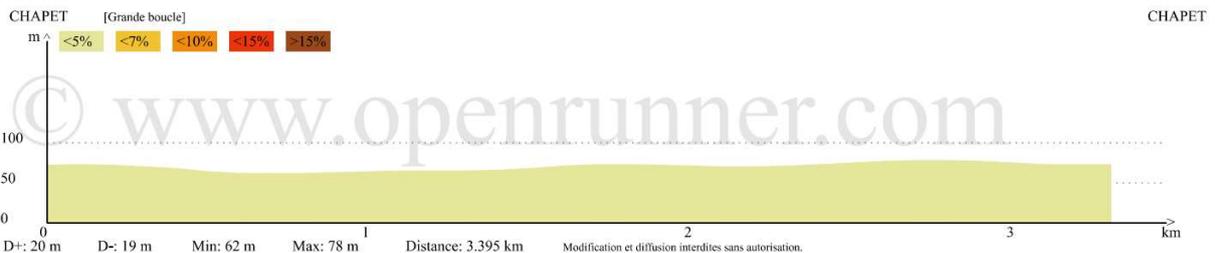
### Course C de 6,6 km

Trajet de la course : **Départ rue du Pavillon en face du foyer rural à 10h00**



Ce parcours est réalisé **deux fois** pour la course C.

Dénivelé de la course :



### Course D de 10 km

Le trajet de la course est le même que celui de la course C mais réalisé **trois fois**.

Le dénivelé est le même que celui de la course C

Le départ est également **rue du Pavillon en face du foyer rural à 10H00**

## 2 – Organisateur

L'organisateur du 38<sup>ème</sup> Cross de Chapet 2020 est l'association Chapet'ille, Comité des fêtes de Chapet.

Adresse postale :

Chapet'ille  
Hôtel de ville - Rue de la grève  
78 130 CHAPET

Contact :

[chapetille@gmail.com](mailto:chapetille@gmail.com)

Site web :

<http://www.fetesdechapel.fr>

### 3 – Condition de participation

A – Catégorie d'âge :

#### **Animation pour l'Eveil Athlétisme**

Trajet de 1,3 km

Ouverte aux catégories suivantes :

- Eveil Athlétique (7, 8 et 9 ans)

#### **Course A de 1,3 km**

Ouverte aux catégories suivantes :

- Poussin (10-11 ans)

#### **Course B de 2,6 km**

Ouverte aux catégories suivantes :

- Benjamin (12-13 ans)
- Minime (14-15 ans)

#### **Course C de 6,6 km**

Ouverte aux catégories suivantes :

- Cadet, junior, espoir, senior, master 1 à 14 (16 ans et plus).

#### **Course D de 10 km – Course comptant pour le challenge des Yvelines.**

Ouverte aux catégories suivantes :

- Cadet, junior, espoir, senior, master 1 à 14 (16 ans et plus).

B – Certificat médical :

Extrait de la réglementation officielle :

#### **4 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **développée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- **ou d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou même accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

## C – Droit d'inscription

Inscription **avant** le samedi 10 octobre 2020 :

Course	Disatnce	Prix
<b>Animation Eveil Athlétisme</b>	1,3 km	Gratuit
<b>Course A</b>	1,3 km	Gratuit
<b>Course B</b>	2,6 km	Gratuit
<b>Course C</b>	6,6 km	10 euros
<b>Course D</b>	10 km	10 euros

Inscription le dimanche 11 octobre 2020

Course	Disatnce	Prix
<b>Animation Eveil Athlétisme</b>	1,3 km	10 euros
<b>Course A</b>	1,3 km	10 euros
<b>Course B</b>	2,6 km	10 euros
<b>Course C</b>	6,6 km	15 euros
<b>Course D</b>	10 km	15 euros

## D – Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au samedi 10 octobre 2020 à midi et le dimanche 11 octobre de 8h00 à 9h00. **Il ne sera pas pris d'inscription au-delà de 9h00** le dimanche.

## E – Athlètes handisports

Des sections du parcours ne se pas praticable pour les personnes à mobilité réduite. L'accueil des athlètes handisports est malheureusement impossible.

## F – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

## G – Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, dans son intégralité et pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation.

Lors du retrait du dossard, une pièce d'identité sera demandée.

## H – Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

## I – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## 4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cependant, en cas de non-participation, si le coureur prévient l'organisation au plus tard le **samedi 10 octobre à 12h00**, son inscription peut être donnée à une autre personne dont toutes les informations auront été fournies (Nom, prénom, date de naissance JJ/MM/AAAA, N) de licence suivant le cas ...). Appeler le 06.86.47.12.29 pour plus d'informations.

## 5 – Assurances

### A – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la MACIF chez qui Chapet'ille a souscrit un contrat Multigarantie activités sociales (MAS Association) N° 5306166.

### B – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 6 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### A – Suiveurs – Assistance

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification hormis pour l'animation Eveil Athlétisme de 1,3 km où les parents sont autorisés à suivre leur(s) enfant(s) en bas âge.

### B – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une ou deux personnes sur ordinateur(s). Le logiciel de chronométrage est GmCAP.

## 7 – Classement et récompense

### A – Classement

Pour toutes les courses, seront édités les classements par catégories/sexe et les classements toutes catégories/sexe confondus.

### B – Récompenses

Eveil Athlétisme

- Pour tous les participants : une médaille

Pour la course A de 1,3 km :

- Pour tous les participants : une médaille
- Pour les 3 premiers masculins de la catégorie poussin : une coupe
- Pour les 3 premières féminins de la catégorie poussin : une coupe

Pour la course B de 2,6 km :

- Pour tous les participants : une médaille
- Pour les 3 premiers masculins de la catégorie benjamin : une coupe
- Pour les 3 premières féminins de la catégorie benjamin : une coupe
- Pour les 3 premiers masculins de la catégorie minime : une coupe
- Pour les 3 premières féminins de la catégorie minime : une coupe

Pour la course C de 6,6 km :

- Pour les 3 premiers masculins toutes catégories confondues : une coupe
- Pour les 3 premiers féminins toutes catégories confondues : une coupe

Pour la course D de 10 km

- Pour les 3 premiers masculins toutes catégories confondues : une coupe
- Pour les 3 premiers féminins toutes catégories confondues : une coupe

Un bouquet de fleurs sera remis à la vétérane de la course et une distinction au vétéran.

## C – Publications des résultats

Les résultats seront affichés dans le foyer rural le jour de la course puis diffusés sur les sites :

- Commission Running 78 de la FFA
- Chapet'ille : <http://www.fetesdechapel.fr>

## 8 – Ravitaillements

Pour toutes les courses, un poste de ravitaillement est prévu en face du foyer rural. Ce poste sera fourni en eau et en orange/clémentine (Liste non-exhaustive).

## 9- Sécurité et soins

### A – Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, seule la rue du Pavillon sera fermée à la circulation par arrêté municipal.

### B – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par l'UNASS

## 10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif. Les signaleurs seront en possession de sacs poubelles.

## 11 – Droit à l'image

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## 12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ses consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 13 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.